Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500382-20260902-2026_10_07-DE

Département
D'Ille-et-Vilaine
Commune de
BRÉAL-SOUS-VITRÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Municipal
Séance ordinaire du 02-09-2026

L'an deux mil vingt-six, le **2 septembre à 20 Heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRÉAL- SOUS-VITRÉ** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du **17 août 2026** sous la présidence de Mme Pascale **CARTRON**, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale **CARTRON**, Maire, M. Mickaël **LEFEUVRE,** Mme Marie-Noëlle **CRUBLET**, M. Hubert **LHUISSIER** Adjoints, Mme Corinne **RONDEL**, Mme Marie-Hélène **PEPION,** Mme Isabelle **LEROYER,** M. Mickaël **FOUBERT,** M. Nicolas **JOURDAN,** Mme Julie **MÉREL,** M. Thomas **CHAUDET,** M. Jérôme **PAUTONNIER,** Mme Amandine **PAILLARD,** Mme Amélie **AUBERT.**

Absent non excusé : M. Jean-Louis **HÉRIN**

Procurations de vote : /

Mme Marie-Noëlle **CRUBLET** a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice	: **15**
de présents	: 14
de votants	: 14

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS-AGENT DES SERVICES TECHNIQUES
(2026-10-07– 4.1 *Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.
Compte tenu du recrutement d'un agent des services techniques au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La **suppression**, à compter du 15/09/2026, de l'emploi d'agent des services techniques à temps complet sur le grade **adjoint technique principal 1ère classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2026 :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,

Grade : **adjoint technique principal 1ère classe**,

- ancien effectif => 1

- nouvel effectif => 0

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500382-20260902-2026_10_07-DE

La **création**, à compter de la même date, d'un emploi d'agent des services te
grade **d'adjoint technique principal 2ème classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2026 :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,

Grade : **adjoint technique principal 2ème classe**,

- ancien effectif => 0
- nouvel effectif => 1

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15/09/2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré à **BRÉAL-SOUS-VITRÉ**,
Le 02-09-2026

Le Maire,
Mme Pascale **CARTRON**

Le secrétaire de séance,
Mme Marie-Noëlle CRUBLET



